



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 27 mars 2025**

**RAPPORT N° 04/2025
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Crédits supplémentaires au budget communal de
l'exercice 2024**

« Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2024 (2025/P04) »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 04/2025 « Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2024 »**, déposé à la séance du Conseil communal du 7 février 2025 s'est réunie le **29 janvier 2025 à 18h15, à la Maison du Conseil**.

Elle était composée des personnes suivantes :

Président-rapporteur :

VER	Madame	Emmanuelle Carruzzo Evéquo (vice-présidente)
-----	--------	---

Membres :

Parti	Titre	Nom / Prénom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
DA	Monsieur	Lavanchy Laurent	X		
DA	Monsieur	Gonthier Alain	X		
DA	Monsieur	Chiffelle Pierre	X		
PLR	Monsieur	Marinelli Victor	X		
PLR	Monsieur	Iamartino Anna	X		
PLR	Monsieur	Bertschy Patrick	X		
EAV		VACANT			
VER	Monsieur	Stübi Antoine		X	
PS	Monsieur	Matthys Vincent	X		
UDC	Monsieur	Schobinger Bastien	X		
LCVL	Monsieur	Rizzello Martino	X		
VL	Madame	Simonin Anne-Francine	X		

Suppléant·e·s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
VERT	Monsieur	Karim El Kahlifa	X		
EAV	Monsieur	Oliver Gorayeb	X		
LCVL	Monsieur	Ceki Gülcü	(X en plus)		

La Municipalité était représentée par :

- Yvan Luccarini, Syndic
- Vincent Imhof

Le service est représenté par :

- Monsieur Emanuele Ferrara, adjoint administratif au service des finances

1. EN PREAMBULE

M. Luccarini rappelle qu'il y a des crédits supplémentaires qui sont déjà dans des préavis acceptés par le conseil.

Il en reste deux objets :

- 50'000frs mandat externe deal de rue
- 40'000frs frais de recherche de personnel pour repourvoir poste chef-fe service RH

Complément d'information par M. Imhof : la Municipalité a ressenti le besoin de mieux faire la coordination des 4 piliers. Dans le futur, on parlera plutôt « d'observatoire global » que de « cellule de deal de rue ». Cela prend en compte aussi la sécurité, et une coordination avec COS pour avoir une vision globale

2. DISCUSSION

Un commissaire demande pourquoi un crédit supplémentaire de 50'000.- quand on a dépensé 33'000.-.

On accorde un crédit au budget de 50'000frs basé sur une offre du mandataire. C'est une offre d'autorisation de dépense. Sur ce compte-là, la Municipalité a déjà engagé 33'000frs. La différence se verra aux comptes.

Un commissaire rajoute : est-ce que cela veut dire que 17'000frs peuvent être dépensés cette année ? Réponse de M le Syndic : ce n'est pas décidé, ça peut-être une piste. Si ce mandat continue, il y aurait peut-être un report de crédit de 17'000frs. Volonté de transparence sur ce qui a déjà été dépensé.

3. VOTE

La commission accepte à l'unanimité le préavis.

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N°04/2025 du 27 janvier 2025, concernant « les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2024 »;

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. D'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires déjà engagés au budget communal de l'exercice 2024, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 90'000.–.

Pour la commission des finances
La Présidente rapportrice

Emmanuelle Carruzzo Evéquoz

Séance terminée à 20h05

Rapport validé le 6 février 2025